

Réunion Du Conseil Municipal de la commune

D'USSON EN FOREZ

Séance du lundi 11 mars 2024 à 20 heures 30

Nombre de membres :

Afférents au conseil municipal : 15

En exercice : 15

Qui ont pris part à la délibération : 14

Etaient présents : Mr BEAL Hervé - Josette FOLLEAT - GALLON Maurice - RIVAL Nelly - DELORME Daniel - MAILLET-BERT Pascale - CHATAING Patrick - BONNEVAUX Vincent – PITAVY Agnès – DAURELLE Tony – SIBAUD-BUSSAC Laëtitia – JOUMARD-DESALCES Sandrine - PAULET Nadine – BOUREILLE Cédric – MAURICE Marie

Absent excusé : 0

1 – Approbation compte rendu du 12 février 2024

Monsieur le Maire invite le conseil à se prononcer sur le compte rendu de la réunion du 12 février 2024. Après délibération et à la majorité, le conseil approuve le compte rendu de la réunion du 12 février 2024.

2 – SUBVENTIONS 2024

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les demandes de subventions pour l'année 2024

Désignation	Subvention 2023	Subvention 2024
Etablissement d'enseignement d'apprentissage	60 € par enfant	70 € par enfant
Collège du secteur	50 € par enfant	60 € par enfant
Ecole primaire du secteur	0 €	0 €
Resto du coeur	600 €	600 €
Secours populaire	250 €	250 €
Le temps des loisirs	550 €	600 €
Comité des fêtes - repas des anciens	2 029 €	400 €
Club scrabble	/	100 €
IS3P	/	0 €
Chorale Atout c'h'oeur	/	0 €
France Alzheimer	0 €	0 €
AFSEP	0 €	0 €
APF France HANDICAP	0 €	0 €
Comité départemental handisport de la Loire	0 €	0 €
Groupe de secours catastrophe français	0 €	0 €
AFM Téléthon	0 €	0 €
	0 €	0 €

Après délibération, le conseil à l'unanimité, vote les subventions aux associations et donne pouvoir au maire pour signer tout document afférent à cette affaire.

3 – Loyer appartement de la GARE

Monsieur le maire fait savoir à l'assemblée que l'appartement de la gare est actuellement libre. Le loyer était de 333 € par mois. Des travaux ayant été réalisés (fermeture de la cage d'escalier), le montant peut être réévalué et porté à 350 €

Après délibération et à la majorité, le conseil décide de louer l'appartement de la gare au prix de 350 €, d'octroyer deux mois de loyer gratuits en raison de travaux et donne pouvoir au maire pour signer tout document afférent à cette affaire

4 – Adhésion compétence optionnelle – IRVE – Infrastructure de recharge pour véhicule électrique - renouvellement

Monsieur le Maire rappelle au conseil que la maintenance de la borne de rechargement est assurée par délégation du SIEL

Après délibération, le conseil à l'unanimité décide d'adhérer pour 6 ans, avec renouvellement tacite à la compétence optionnelle IRVE / Infrastructure de recharge pour véhicules électriques et donne pouvoir au maire pour signer tout document afférent à cette affaire.

5 – Encaissement participation copie vierge

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée qu'un appel à don a été lancé pour réalisation d'une copie de la Vierge de Chambriac. La participation des sœurs de Notre Dame de Chambriac s'élève à 1 000 € et les dons à 525 €.

Après délibération le conseil, à l'unanimité, accepte les participations en vue de la réalisation d'une copie et donne pouvoir au maire pour signer tout document afférent à cette affaire.

6 –Travaux sur appartement de St Etienne

Monsieur le Maire rappelle que des travaux sont nécessaire à l'appartement de Saint Etienne :
Changement des ouvertures : 10 500 € HT et réfection de la salle de bain : 5 000 € HT

Après délibération et à l'unanimité décide de réaliser les travaux de changement d'ouvertures

et de rénovation de la salle de bains, s'engage à inscrire les crédits nécessaires et donne pouvoir au maire pour signer tout document afférent à cette affaire

7 – Régularisation cadastrale au Trémollet

Décision reportée

8 – Organisation du temps scolaire

Monsieur le Maire fait savoir à l'assemblée que le conseil doit se prononcer sur l'organisation du temps scolaire pour la prochaine rentrée scolaire. Le conseil d'école s'est prononcé pour la semaine de 4 jours : lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Après délibération, le conseil à l'unanimité, se range à l'avis du conseil d'école et se prononce pour la semaine de 4 jours et donne pouvoir au maire pour signer tout document afférent à cette affaire

Fin de réunion 22 heures